

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUN 2014

Présents : Mathieu ALASSET, Alain BARON, Benjamin BENETTI, Dominique BICARD, Jean-Louis DANIAU, Jacques GAZO, Frédérick GLEYZES, Alain HAMON, Emeline JAN, Pascal JAN, Yves LAFONT, Sylvie LEPAGE, Bruno MOUYON, Michel POUZAC

Absente excusée ayant donné procuration : Marie-Claude BONIFACE

Dominique BICARD est désigné secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PV du Conseil Municipal du 27 mai 2014 :  
Le PV est adopté avec :
  - 13 voix pour
  - 1 abstention
  - 1 voix contre
- APPROBATION DU PV du conseil municipal du 20 juin 2014  
Le PV est adopté à l'unanimité.

MISE EN PLACE DES TEMPS PERISCOLAIRES SUITE A LA MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES
--

Bruno MOUYON, expose la problématique à laquelle nous sommes confrontés. L'idée de la réforme est de passer à une semaine d'école de 4 jours à 4 jours ½, afin d'alléger chaque journée de travail des enfants. Plus récemment, le nouveau ministre de l'éducation a laissé aux communes le choix de regrouper les temps périscolaires sur une demi-journée. Notre commune n'adhère pas à cette possibilité car elle est en

contradiction avec l'esprit de la réforme, qui est d'alléger le temps scolaire journalier, et donc d'améliorer le bien-être des enfants.

Après enquête auprès des parents d'élèves, la municipalité s'engage donc dans la mise en place et l'organisation des temps périscolaires. Pour cela, vu le cadre réglementaire, nous devons déclarer à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la création d'un Accueil de Loisir Associé à l'École (ALAE), avec l'établissement d'un Projet Educatif du Territoire (PEDT). Ce PEDT sera constitué en concertation entre les enseignants, les parents d'élèves, le personnel communal, les bénévoles et la municipalité. Il permettra d'obtenir certaines dérogations, comme l'assouplissement des taux d'encadrement.

Notre ALAE fonctionnera de 15h45 à 18h30. De 15h45 à 16h récréation, de 16h à 17h activités programmées, de 17h à 18h30 garderie. Il n'y aura pas d'ALAE le matin et lors de la pause déjeuner, mais toujours une garderie municipale.

Avec la dérogation liée au PEDT ? les taux d'encadrement des enfants passent, pour les enfants de moins de six ans, d'un encadrant pour 10 à 1 pour 14 et pour les plus de six ans, d'un encadrant pour 14 à 1 pour 18. Dans un ALAE recevant plus de 50 enfants (70 environ pour nous), le directeur n'est plus inclus dans le calcul du taux d'encadrement. Nous avons donc besoin de cinq encadrants et d'un directeur, soit six personnes simultanément. Pour l'instant, sont disponibles, en augmentant leurs heures de travail journalier, Monique, Nadia, Sabine et Clémence. Il manque donc encore deux personnes. Les bénévoles des associations et les parents d'élèves ont été sollicités lors d'une réunion. On peut penser qu'avoir un bénévole tous les jours est raisonnable, en avoir deux est plus hypothétique. Il manque donc toujours une personne, donc un salarié communal.

Dans un ALAE, il faut que plus de la moitié des encadrants soient qualifiés (BAFA, ATSEM, CAP Petite Enfance...), et pas plus de 20 % sans aucune qualification, les autres pouvant être des stagiaires.

Cette modification à l'école nécessite un surplus d'heures pour du personnel communal de 980 heures sur l'année scolaire, soit 17% de plus, soit 16000 euros environ en année pleine.

En septembre, nous aurons toujours besoin de deux ATSEM car il y aura beaucoup de petits, répartis sur deux classes, 28 en petite et moyenne section, et 6 en grande section regroupés avec les CP et les CE1. Il nous faut donc garder Sabine qui par ailleurs a des capacités dans l'animation (BAFA) et souhaite passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD).

Au niveau de l'organisation d'une journée à l'école, Bruno MOUYON précise qu'il y aura une personne à partir de 7h30, puis deux de 8h à 8h45 pour la garderie. Nadia et Sabine arrivent pour la classe. Monique et Raymonde travaillent à la préparation des repas. Clémence a un temps de préparation des activités du soir (pas tous les jours). De 12h à 14h, Monique et Raymonde sont à la cuisine et au service, pendant que Nadia, Sabine et Clémence articulent leur pause et leur présence auprès des enfants. Durant l'après-midi, Sabine aura un temps de gestion de l'ALAE et des activités périscolaires. A partir de 15h45, Monique, Nadia, Sabine et Clémence sont présentes. Monique jusqu'à 17h, Nadia jusqu'à 18h30, Sabine jusqu'à 17h30 et Clémence quitte l'ALAE à 18h pour aller en soutien de ménage dans la classe

maternelle. Le mercredi, Clémence assure la garderie du matin et celle de 11h45 à 12h30. Nadia et Sabine alternent un mercredi sur deux.

Sur les semaines d'école, Monique fera donc 37 heures, Raymonde 29h30, Nadia et Sabine 36h15 ou 41h45 et Clémence 39h15.

Bruno MOUYON signale aussi que nous aurons peut-être une subvention de la CAF (car on fait un ALAE) de 50cts par heure et par enfant. On espère une réponse en septembre. Pascal JAN ajoute que l'état allouera 50 euros par enfant pour l'année prochaine (à priori l'école comptera 75 élèves), soit 3750 euros à comparer au coût réel de plus de 16000 euros.

Concernant les mercredis, Bruno MOUYON explique qu'il y aura garderie jusqu'à 12h30, pour laisser le temps aux parents d'arriver au village pour récupérer leurs enfants (la fin de la classe est à 11h45). 18 familles ont annoncé lors de l'enquête avoir des difficultés à s'organiser pour le mercredi après midi. Lors de la réunion organisée pour elles, 6 étaient représentées. Outre les solutions « nourrices agréées », VILLENouvelle souhaite installer un ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) pour le mercredi, mais le projet ne verra pas le jour à priori avant novembre 2014. Quand à AVIGNONET, il faut que les parents s'engagent pour les 34 mercredis (et les coûts afférents : 17 à 25 euros par enfant selon quotient familial, transport repas inclus), qu'il y ait assez de place (18 c'est trop semble-t-il), que la commune puisse s'acquitter de 100 euros par enfant et qu'il y ait un moyen de transport pour amener les enfants (65 à 90 euros à diviser par le nombre d'enfants), à la charge des parents.

En résumé des débats du conseil, il ressort que nous devons respecter des normes d'encadrement, que pour ce faire, en comptant sur la présence quotidienne d'un bénévole, il nous manque encore une personne durant 1 h 15 tous les après-midi de 15 h 45 à 17 h. Nous allons donc élargir le champ de recherche de bénévoles à tous les montgaillardais, augmenter les heures de travail des salariées déjà présentes et prévoir une embauche pour cinq heures par semaine scolaire.

#### REPLACEMENT DE NOTRE ADJOINT TECHNIQUE Antoine RENAUD

Emeline JAN, informe l'assemblée qu'Antoine RENAUD est adjoint technique deuxième classe et a également le grade de garde-champêtre chef. Il faut se poser la question de nos besoins réels sur ce poste. Les compétences d'un garde-champêtre sont le pouvoir de police des campagnes, la tenue d'un registre de main courante, la surveillance, et autres missions. Ces missions seront vraisemblablement prochainement intégrées aux Polices Municipales. Ces missions ne sont déjà pas ou peu rendues sur notre commune car le rôle prépondérant de notre employé est d'abord un rôle d'adjoint technique. Il a principalement des fonctions d'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et de surveillance et entretien courant de la station d'épuration.

L'idée est de créer un poste d'adjoint technique à 30h par semaine et un poste d'adjoint d'animation à 5 h par semaine, afin de limiter les coûts et de répondre aux normes d'encadrement. Le même agent occuperait ces 2 postes.

Le débat s'instaure entre les conseillers, et il en ressort des inquiétudes à baisser les heures d'adjoint technique par rapport au travail à faire ainsi que sur la difficulté pour gérer le côté double poste. Il est donc convenu que cette situation ne sera pas figée et qu'il faudra s'adapter à toute évolution de la situation. Les conseillers sont d'accord pour étudier les possibilités de décharger l'adjoint technique d'une part de son travail par le biais d'intervention de structures privées ou de type CEAT, et ce avant la période de pointe du printemps prochain.

#### DELIBERATIONS

- DELIBERATION SUR LA CREATION D'UN POSTE D'ATSEM DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET  
Adoptée à l'unanimité
- DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A 30H/SEMAINE  
Adoptée à la majorité, 11 voix pour, 4 voix contre
- DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2<sup>ème</sup> CLASSE DE 5H/SEMAINE A L'ECOLE  
Adoptée à la majorité, 13 voix pour, 2 voix contre

#### POINT SUR LA CANTINE SCOLAIRE

Bruno MOUYON fait le point sur la cantine suite à l'inspection de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) par laquelle nous avons été mis en demeure d'améliorer nos procédures. Nous avons fait appel au Laboratoire Départemental de la Haute-Garonne(LD31) afin d'établir un Plan de Maîtrise Sanitaire(PMS). Monique a suivi une formation HACCP et bonnes Pratiques d'Hygiène.

Divers prélèvements ont été effectués récemment par le Labo Départemental (1 autocontrôle tous les trois mois). Les résultats des analyses sont bons. Une deuxième inspection par la DDPP a été faite le lundi 24 juin. A priori (attente du rapport), toutes les remarques qui avaient été faites lors du premier contrôle sont levées. Quelques améliorations sont encore à faire, car Monique était en formation les jeudi et vendredi, juste avant l'inspection du lundi. Tout n'était donc pas encore en place. Audit et auto contrôle se poursuivront.

#### POINT SUR LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Emeline JAN explique que les dix assistantes maternelles de Montgaillard ont été interrogées sur le sujet. Six d'entre elles sont intéressées. Le coût d'adhésion au RAM pour notre commune est de 125 euros par assistante maternelle, intéressée ou pas, 1250 euros.

Le conseil en étant d'accord, nous allons adhérer et toutes les assistantes maternelles de la commune, mais aussi tous les parents pourront se rendre au Relais, à Villefranche.

Nous enverrons trois délégués nous représenter dans cette structure intercommunale. Après accord du conseil, Marie-Claude BONIFACE, Emeline JAN et Sylvie LEPAGE seront nos déléguées.

#### POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Pascal JAN annonce qu'une réunion aura lieu en juillet entre les conseillers municipaux membres de la commission Urbanisme, les gestionnaires de réseaux (SIEMN, SDIS...) et ATELIER URBAIN (notre prestataire qui réalise le PLU). Il convient également de motiver les agriculteurs à répondre à l'enquête agricole.

#### POINT POOL ROUTIER

Alain BARON relate la réunion qui a eu lieu le 10 juin entre la commission des travaux et Stéphane AMARGIER, responsable voirie de CAP LAURAGAIS. Montgaillard a une surface de voirie de 62000m<sup>2</sup>. A travers le pool routier de Cap Lauragais, notre commune dispose d'un montant de 52000 euros H.T.pour un programme de travaux sur trois ans, dont 35000 H.T.ont déjà été utilisés en 2013. Il ne nous reste donc plus que 17000 euros pour 2014 et 2015. Il faut refaire une sélection des points à problèmes, afin de gérer au moins les urgences.

Pascal JAN évoque les problèmes de budget voirie avec Cap Lauragais. Les montants financiers affectés aux communes à travers le pool routier ont des bases

historiques, qui sont difficiles à faire évoluer. Notre budget est passé d'environ 30000 euros en 2001 à 62000euros lors du précédent programme, alors sur deux ans. Sur le programme en cours, les montants ont baissé de 20 % et le programme se réalise sur trois ans et non plus deux. Le programme est réalisé par une entreprise privée, après appel d'offre.

Pascal JAN signale que les dégâts d'orages (du 20 juin) sont en cours d'évaluation par Cap Lauragais (après la visite sur le terrain de Stéphane AMARGIER).

POINT SUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES
---

Dominique BICARD a rencontré Eric LARROQUE, responsable du service OM de Cap Lauragais. Cap Lauragais envisagerait de supprimer très rapidement la collecte individuelle en porte à porte. Il nous faut donc prévoir le positionnement des points de collectes collectives et évaluer les travaux pour les plateformes. La collecte va devenir hebdomadaire dans tout le canton, sauf Villefranche où il y en aura deux par semaine. Pour l'instant, Cap Lauragais n'est pas aussi incitateur concernant la collecte du tri sélectif, lequel devient bimensuel.

Cette modification est liée aux coûts de collecte et à la gestion du personnel pour Cap Lauragais, aux aspects de sécurité pour tous, agents et usagers de la route et également à l'idée de ménager la voirie et les coûts de son entretien.

Nos délégués au conseil communautaire affirment qu'à ce jour, aucune délibération n'a été prise en ce sens par cette instance.